

| | |
|---------------------|---|
| Zeitschrift: | Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse |
| Herausgeber: | Société Forestière Suisse |
| Band: | 23 (1872) |
| Heft: | 4 |
| Artikel: | Extrait du rapport de la direction des domaines et forêts du canton de Berne sur l'apparition du bostriche dans les forêts de ce canton |
| Autor: | [s.n.] |
| DOI: | https://doi.org/10.5169/seals-784088 |

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ger les propriétaires de forêts à s'en procurer. Néanmoins il faut reconnaître que cette mesure devient superflue une fois que les cultures sont généralement pratiquées, et que même elle renferme quelque chose qui répugne en ce sens qu'elle soutient avec l'argent de l'état les communes et les corporations les plus riches, c. à d. celles pour lesquelles la chose est le moins nécessaire. En revanche les administrations forestières ne doivent jamais se soustraire aux soins de procurer ces graines dans les meilleures conditions et d'en organiser convenablement la distribution, même lorsque la majorité des propriétaires de forêts exécutent spontanément leurs cultures.

Si tout en procédant de la manière indiquée, on ne néglige ni les paroles ni l'exemple pour éclairer le peuple sur les avantages de cultures bien exécutées, les bons résultats ne s'en feront pas longtemps attendre. Le reboisement des coupes et la plantation des lacunes dans les recrus naturels deviendront peu à peu populaires, et le temps ne sera pas trop éloigné où les propriétaires de forêts qui négligent ces travaux ne seront plus qu'une exception.

En revanche, lorsque l'on laisse aux divers propriétaires de forêts le souci de se procurer le matériel nécessaire pour leurs cultures, le plus grand nombre d'entre eux se laisse décourager par les difficultés qu'il rencontre et l'introduction générale des travaux d'amélioration dans les forêts en est considérablement retardée. Espérons que les gouvernements de cantons dont l'économie forestière est encore en retard finiront aussi par se persuader que l'appel d'experts forestiers est nécessaire s'ils ne veulent pas avoir trop longtemps à attendre l'introduction d'une économie régulière des forêts.

Landolt.

Extrait du rapport de la direction des domaines et forêts du canton de Berne sur l'apparition du bostriche dans les forêts de ce canton.

Du 26 novembre 1871.

D'après les rapports envoyés par les inspecteurs forestiers dans le courant de ce mois, les ordonnances, les instructions et les avis que nous avons publiés se sont trouvés bien appropriés

à la situation et ont produit généralement de bons résultats pour la destruction des insectes et la préservation des forêts contre leurs dommages. Le peuple comprend de mieux en mieux la convenance des mesures prises, et il s'est conformé aux prescriptions édictées; les contraventions volontaires ont été fort rares, seulement on a dû signaler des cas plus ou moins importants de négligence. Tous ces cas ont été portés devant le juge et punis d'une manière exemplaire, ensorte que chacun comprit bientôt qu'il n'était pas possible d'échapper à la loi à cet égard.

Le nombre des arbres attaqués qu'il a fallu abattre depuis la promulgation de l'ordonnance s'élève à environ 19000 pieds, répandus sur une étendue d'environ 120000 arpents de forêts de résineux; les arbres sont répartis comme suit dans les divers arrondissements forestiers :

| | | | |
|-------------------------|-------|------------|------|
| Thoune | 130 | Mittelland | 870 |
| Seeland | 360 | Erguel | 3230 |
| Emmenthal et Oberaargau | 10400 | | |
| Porrentruy | | | 4000 |

Dans l'arrondissement de l'Oberland on n'a soumis aucune forêt à une police forestière spéciale, parce que nulle part le bostriche n'y est apparu en quantité suffisante pour causer des dommages sensibles.

Quoique les mesures prises pour combattre ces dommages aient produit d'excellents résultats, on n'est pas en droit d'en conclure que le danger ait entièrement disparu, et l'on ne saurait conseiller de lever les mesures spéciales de police forestière que l'on avait dû prendre, car de nouveaux cas de dommages, quoique beaucoup moins importants sont encore constamment signalés.

Le plus grand nombre des attaques du bostriche se sont manifestées dans l'arrondissement forestier de l'Emmenthal, dans les localités où il avait déjà causé des dommages durant les années précédentes, ainsi particulièrement dans les communes de Koppigen, Ober- und Niederösch du district de Berthoud et celles d'Utzenstorf, de Wyler et de Zichlenbach pour le district de Fraubrunnen.

Dans l'arrondissement forestier du Seeland les forêts des communes de Niederried, de Bargen, de Radelfingen, de Seedorf et de Maikirch sont celles qui ont le plus souffert des attaques du bostriche typographe, tandis que le bostriche du sapin blanc

a poursuivi ses ravages dans les forêts de Docher et s'est même attaqué aux forêts de Vigneules et de Bienne dans lesquelles il n'avait pas encore été observé. Dans les districts de Büren et d'Aarberg les dommages ont sensiblement diminué et la grande forêt d'Aarberg, qui avait été l'an dernier si sérieusement attaquée, s'est vue cette année plus ou moins préservée des attaques de l'insecte dévastateur.

Dans le Mittelland les dommages les plus considérables se sont produits dans les forêts de la commune bourgeoise de Berne. On rencontre encore fréquemment le bostriche dans les forêts du Bremgarten et du Könitzberg. La diminution la plus importante s'est montrée dans les forêts de Laupen, de Ferenbalm et de Wohlen, où la propagation du bostriche avait été précédemment passablement inquiétante.

Dans l'arrondissement forestier de Thoune les forêts des communes de Reutingen et de Wimmis qui seules avaient été gravement attaquées l'an passé sont les seules qui soient encore sérieusement menacées.

Dans le Jura le bostriche est encore menaçant dans les districts de Porrentruy et des Franches-Montagnes. Les forêts de Noirmont, de Saignelégier, de Bémont, de Montfaucon, et de quelques autres communes des Franches-Montagnes sont celles qui ont le plus à souffrir de ses dommages, les forêts du Clos du Doubs ont été plus épargnées, tandis que dans le district de Porrentruy le bostriche du sapin blanc a été fréquemment observé dans les forêts de Frégicourt, Bressaucourt, Courtedoux et Chevenez, ainsi que dans celles de la ville de Porrentruy même.

Dans les trois districts de Courtelary, Moutier et Neuveville que l'on avait aussi dû placer sous des mesures spéciales de police forestière, le danger diminue partout d'une manière assez régulière.

Il est absolument nécessaire de poursuivre avec énergie la lutte contre ce danger qui menace gravement nos forêts de résineux. Elle sera facilitée parce que les autorités et les particuliers connaissent maintenant la tâche qui leur est confiée, et nous pouvons espérer que dans un temps assez rapproché nous serons entièrement délivrés de cet insecte dangereux.